

SESSION D'ÉTÉ

DOSSIER DE PRESSE

3 JUILLET 2023

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES
TELEMENT IRRÉSISTIBLES

  [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)

Côtes d'Armor
le Département



AU SOMMAIRE...

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022... P.3

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES 2023 - 2028... P.4 - 8

LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE DÉONTOLOGIE... P.9

LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE LA RANCE - CÔTE D'ÉMERAUDE... P.9

LA VALORISATION DU MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL... P.10

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

PRÉSENTATION DES GRANDES TENDANCES FINANCIÈRES DE L'ANNÉE 2022

Le compte financier unique est une nouveauté dans le calendrier financier de la collectivité. Il se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion dans le cadre d'une expérimentation avec la Direction départementale des finances publiques et la Paierie départementale. Il met en évidence l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement et le résultat comptable qui en découle, tel qu'arrêté lors de la clôture budgétaire de l'exercice 2022.

EN CHIFFRES...



709 M€

c'est le montant du budget total
(fonctionnement et investissement)

7,5 %

c'est l'augmentation des dépenses sociales,
qui représentent **60 %** du budget total

- 35 M€

c'est le montant qui correspond à la
réduction de la dette

87 M€

d'investissements

Plan pluriannuel d'investissement dans les collèges



TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET TECHNIQUE

BELLE-ISLE-EN-TERRE

COLLÈGE PRAT ELES

Restructuration partielle de la restauration
- amélioration énergétique
- par phases successives
➤ 600 000 €
➤ 2025-2028

BOURBRIAC

COLLÈGE JULES FERRY

Extension de la laverie et de la restauration
➤ 900 000 €
➤ 2024-2026

CALLAC

COLLÈGE GWER HALOU

Réaménagement des espaces pour libération de l'ancien collège
➤ 300 000 €
➤ 2023-2024

DINAN

COLLÈGE BROUSSAIS

Réhabilitation technique, énergétique et sanitaire
- mise en sécurité cages d'escaliers
➤ 550 000 €
➤ 2027-2028

MATIGNON

COLLÈGE PAUL SÉBILLOT

Réfection du chauffage
- clôtures
➤ 250 000 €
➤ 2023 puis 2026

PLÉNÉE-JUGON

COLLÈGE LOUIS DE CHAPPEDELAINE

Étanchéité et rénovation du gymnase
➤ 200 000 €
➤ 2023 puis 2026

PLÉRIN

COLLÈGE JULES LEQUIER

Rénovation énergétique et réseaux
- par phase successives
➤ 122 M€
➤ 2023-2028

PLœUC-L'HERMITAGE

COLLÈGE EUGÈNE GUILLEVIC

Étanchéité et changement énergie
➤ 300 000 €
➤ 2026

SAINT-QUAY-PORTRIEUX

COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL

Changement énergie - menuiseries
- salle de réunion
➤ 350 000 €
➤ 2023-2024



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT LOURDS 2022-2028

PLOUASNE

COLLÈGE LA GAUTRAIS

Reconstruction complète sur site
➤ 10 M€
➤ 2023-2027

MONCONTOUR

COLLÈGE FRANÇOIS LORANT

Étude préalable pour une opération d'envergure sur site
➤ 200 000 €
➤ Études : 2027-2028

MERDRIGNAC

COLLÈGE PER JAKEZ HÉLIAS

Reconstruction de la restauration
➤ 3 M€
➤ 2023-2026

PLÉMET

COLLÈGE LOUIS GUILLOUX

Reconstruction de la restauration
- préau - sanitaires
- par phases successives
➤ 1,82 M€
➤ 2023-2028

SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM

COLLÈGE JEAN JAURÈS

Reconstruction complète sur site pour une capacité de 200 élèves
➤ 8,1 M€
➤ 2024-2028

PLOUHA

COLLÈGE JEAN-LOUIS HAMON

Reconstruction restauration
- rénovation technique et énergétique et amélioration de la fonctionnalité
➤ 2,2 M€
➤ 2026-2028

DINAN

COLLÈGE ROGER VERCEL

Étude préalable pour réhabilitation technique
➤ 50 000 €
➤ Études : 2028

ROSTRENNEN

COLLÈGE EDOUARD HERRIOT

Réhabilitation technique et énergétique - amélioration de la restauration
➤ 3 M€
➤ 2025-2028

LE MENÉ

COLLÈGE VICTOR VASARELY

Réhabilitation technique et énergétique - restauration
- blocs sanitaires
➤ 3 M€
➤ 2023-2026

SAINT-BRIEUC

COLLÈGE JEAN MACÉ

Reconstruction de la restauration
- préau - sanitaires
➤ 2,25 M€
➤ 2025-2028



FIN DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT LOURDS PPI 2010-2021

DINAN

COLLÈGE ROGER VERCEL

Restructuration partielle
➤ 8,3 M€
➤ 2023-2026

GUINGAMP

COLLÈGE JACQUES PREVERT

Reconstruction complète sur site y compris équipement sportif (21,5 M€)
➤ 19,85 M€
➤ 2023 - 2025



TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ADAPTATION PROGRAMMÉS

BROONS

COLLÈGE JEAN MONNET

Amélioration des accès
➤ 50 000 €
➤ 2023

ERQUY

COLLÈGE THALASSA

Étanchéité et accessibilité
➤ 50 000 €
➤ 2023

GUERLÉDAN

COLLÈGE PAUL ELUARD

Réaménagement de salles
- reprise couverture
➤ 135 000 €
➤ 2026

LAMBALLE

COLLÈGE SIMONE VEIL

Abri vélo - tables extérieures
➤ 45 000 €
➤ 2023

LANNION

COLLÈGE YVES COPPENS

Renouvellement équipements
- ravalement
➤ 600 000 €
➤ 2026 puis 2028

LOUDÉAC

COLLÈGE LES LIVAUDIÈRES

Construction d'un préau
➤ 20 000 €
➤ 2023

PAIMPOL

COLLÈGE CHOMBART DE LAUWE

Grosse maintenance technique et renouvellement équipements
➤ 550 000 €
➤ 2023-2028

PLESTIN-LES-GRÈVES

COLLÈGE DU PENKER

Renouvellement équipements
- étanchéité gymnase
➤ 200 000 €
➤ 2023 puis 2028

PLEUMEUR-BODOU

COLLÈGE PAUL LE FLEM

Optimisation des espaces
- remplacement équipements
➤ 135 000 €
➤ 2025

AUTRES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

Maintenance non programmée ➤ 3,6 M€ ➤ 2023-2028
Câblage Informatique / réseau établissement ➤ 1,05 M€ ➤ 2023-2028
Équipements sportifs ➤ 360 000 € ➤ 2023-2028
Aménagements extérieurs ➤ 180 000 € ➤ 2023-2028

PLOUARET

COLLÈGE FRANÇOIS-MARIE LUZEL

Auvent livraison cuisine
➤ 15 000 €
➤ 2023

PLOUER-SUR-RANCE

COLLÈGE VAL DE RANCE

Rénovation plusieurs zones (administration, sanitaires, hall, vestiaires ...) - étanchéité
➤ 510 000 €
➤ 2023-2028

PLOUFRAGAN

COLLÈGE LA GRANDE MÉTAIRIE

Création d'un préau (ombrière photovoltaïque)
➤ 200 000 €
➤ 2025-2026

PONTRIEUX

COLLÈGE CHARLES BROCHEN

Aménagement salle de sciences
➤ 25 000 €
➤ 2025

QUINTIN

COLLÈGE LE VOLOZEN

Aménagement vie scolaire
➤ 75 000 €
➤ 2028

SAINT-BRIEUC

COLLÈGE ANATOLE LE BRAZ

Étanchéité - grosse maintenance - préau - accessibilité
➤ 250 000 €
➤ 2023-2025

COLLÈGE LÉONARD DE VINCI

Rénovation diverses salles

➤ 380 000 €
➤ 2023 puis 2026

MINIHY TRÉGUIER

COLLÈGE ERNEST RENAN

Amélioration fonctionnalité préau
➤ 50 000 €
➤ 2027



COLLÈGES

LE DÉPARTEMENT ADOPTE UN NOUVEAU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

L'opération de reconstruction sur site du collège Jacques-Prévert de Guingamp et de restructuration et extension en site occupé du collège Roger-Vercel de Dinan, qui s'achèveront à l'horizon 2025, seront les dernières réalisations du PPIC 2009 – 2022, qui a mobilisé 247 millions d'euros en investissements. Le nouveau plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, doté d'une enveloppe prévisionnelle de 75 millions d'euros, définit les travaux prioritaires à engager jusqu'en 2028.

DES ESPACES ADAPTÉS AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES ET AUX ENJEUX D'ÉGALITÉ

En garantissant l'égalité des conditions d'accès et d'apprentissage de tous les élèves, l'école participe au combat contre les inégalités. En charge de la construction, de l'entretien et de l'équipement des collèges publics, le Département a donc un rôle primordial à jouer en bâtissant des lieux confortables et adaptés pour apprendre et s'épanouir dans les meilleures conditions. C'est tout l'objectif de ce nouveau plan d'investissement pour les collèges.

Plusieurs collèges disposant d'une capacité d'accueil supérieure à l'effectif prévisionnel à long terme pourront faire l'objet d'une optimisation des locaux afin d'améliorer leur adéquation avec les projets pédagogiques, leur fonctionnalité et leur performance.

En termes d'égalité filles-garçons, des expérimentations de toilettes mixtes sont désormais intégrées dans les projets de reconstruction des collèges Jacques-Prévert de Guingamp et La Gautraie de Plouasne. Les cours, haut-lieux d'apprentissage de la vie sociale dans les collèges, pourront être repensés avec une nouvelle répartition des aires de jeux, de sport, de culture et de convivialité afin de favoriser une occupation équitable de l'espace par toutes les classes d'âge, par les filles comme par les garçons.

CAP SUR LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES



Les réalisations proposées dans le cadre du nouveau PPIC mettront l'accent sur l'amélioration des performances énergétiques et environnementales. Une attention particulière sera également portée à la sobriété en termes de consommation de matériaux et de production de déchets grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés et le réemploi / recyclage des matériaux. Par ailleurs, les énergies renouvelables seront généralisées avec la mise en place de centrales photovoltaïques, ou encore le raccordement aux réseaux de chaleur locaux qui permettent à la fois de mutualiser les coûts et d'utiliser des ressources locales et durables. Pour contribuer à la préservation de la biodiversité, à la régulation thermique et à une meilleure infiltration de l'eau dans les sols, des expérimentations d'aménagements paysagers et de végétalisation des cours seront menées dans plusieurs collèges en concertation avec les élèves et les équipes éducatives.

Les projets de rénovation et de reconstruction intégreront les orientations de la démarche Alimen'Terre d'Armor lancée au Budget Primitif 2023. Il s'agit de faire de la cantine un lieu d'éducation, d'autonomie et de sensibilisation au gaspillage alimentaire. A titre d'exemple, ce nouveau PPIC 2023-2028 prévoit la mise en place de selfs participatifs.

Enfin, dans le cadre de la démarche « Zéro Artificialisation Net », les projets définis dans le nouveau PPIC veilleront à ne plus consommer de foncier, voire à en restituer lorsque les situations le permettent.

LE PPIC 2023 – 2028 EN CHIFFRES...



75 M€

c'est le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour le PPIC 2023 – 2028

8 collèges feront l'objet de travaux de reconstruction ou de réhabilitation lourds

9 collèges bénéficieront de travaux de rénovation énergétique et technique

1 M€ sera consacré aux câblages informatiques et aux réseaux

PPIC 2009 – 2022 : BILAN

De 2009 à 2022, le Département a mis en place un ambitieux plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, qui répondait à une hausse de la démographie scolaire et à une forte hétérogénéité du patrimoine immobilier des collèges publics costarmoricains.

La majorité des opérations réalisées concernaient des constructions nouvelles, des reconstructions ou des adaptations fonctionnelles et de réhabilitation, avec une attention particulière portée aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite et à la sécurisation des établissements. Les enjeux ont également porté sur la qualité et la modernisation du bâti et des équipements, la maîtrise des coûts, les performances environnementales et énergétiques, la fonctionnalité des espaces, le soutien à l'emploi et au dynamisme économique local et une gestion foncière et immobilière dynamique.

EN CHIFFRES...

247 M€

c'est le montant alloué au PPIC 2009 – 2022

+ de 80 %

des investissements ont été consacrés aux constructions nouvelles et aux réhabilitations lourdes

90 %

c'est le pourcentage d'entreprises locales engagées sur les chantiers, participant au dynamisme économique costarmoricain

+ de 64 000 heures

ont été réalisées au titre de l'insertion par l'activité économique

16 collèges

ont été dotés de systèmes de récupération des eaux pluviales

LE REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE CORLAY ET SAINT-NICOLAS-DU-PELEM

Pourquoi ne pas conserver les deux établissements en l'état et faire le choix de la proximité en maintenant un niveau de service minimum ?

Quand on parle d'égalité des chances, l'idée de garantir un « service minimum » n'est pas acceptable.

Sans regroupement des deux établissements, on se dirigerait malheureusement – au regard des tendances démographiques et des investissements à réaliser – vers une fermeture des deux collèges d'ici quelques années. En effet, en 2023, le collège Pier-An-Dall de Corlay compte 73 élèves et le collège Jean-Jaurès de Saint-Nicolas-du-Pélem compte 83 élèves. C'est extrêmement fragile. Par le projet de regroupement des deux établissements et la reconstruction d'un nouveau collège sur Saint-Nicolas-du-Pélem, l'enjeu est ici de sécuriser l'existence d'un collège public de qualité en Centre-Bretagne avec une offre éducative diversifiée qui offre des chances égales à tous les élèves.

Il faut savoir qu'on observe depuis plusieurs années des stratégies d'évitement de la carte scolaire sur Corlay et Saint-Nicolas-du-Pélem. Aujourd'hui, la moitié des parents d'élèves choisit d'éviter le collège de Corlay : cela pose question en matière de mixité sociale et d'attractivité de ce collège.

Enfin, ce projet de regroupement reste un choix de proximité : rappelons que seulement 8 km éloignent les collèges de Corlay et de Saint-Nicolas-du-Pélem. Les transports scolaires seront adaptés en conséquence et nous ne nous interdisons pas de revoir la carte scolaire du secteur si certains élèves se trouvaient trop éloignés géographiquement.

Pourquoi décider de regrouper les 2 établissements à Saint-Nicolas-du-Pélem et non sur le site de Corlay ?

La structuration de l'établissement de Saint-Nicolas-du-Pélem offre la possibilité de faire des travaux sur site occupé, ce n'est pas le cas du collège de Corlay. C'est aussi un choix qui va permettre d'assurer un maillage territorial cohérent en évitant de créer un vide en Centre-Bretagne.

LES COLLÈGES PUBLICS EN CÔTES D'ARMOR...

270 000 m²

c'est la surface totale des collèges publics en Côtes d'Armor

19 000

c'est le nombre d'élèves qui fréquentent les collèges publics costarmoricains

257 918 kWh

économisés l'année dernière grâce au challenge CUBE.S

3 MILLIONS

de repas sont servis chaque année par les services de restauration assurés par le Département, soit **17 500 jeunes** par jour, soit **93 %** des collégiens

PARMI LES AUTRES SUJETS DE LA SESSION D'ÉTÉ...



LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

La création d'un comité de déontologie répond à une volonté de la majorité actuelle de **promouvoir les valeurs de démocratie, de probité et de transparence**, et de garantir un comportement éthique de la part des élus dans l'exercice de leur mandat.

Le comité de déontologie est composé d'un avocat, d'une universitaire et d'un magistrat honoraire, qui ont été sélectionnés sur la base de leur intégrité, leurs compétences et leur intérêt pour les questions liées à la déontologie politique.

Ce comité a un rôle d'observation, mais aussi de conseil pour tout élu qui le sollicite sur une question liée aux obligations déontologiques définies dans la Charte de l'élu local. Il a également la charge d'élaborer un rapport annuel dressant un état des lieux de l'application des principes déontologiques ou des atteintes constatées à ces derniers.



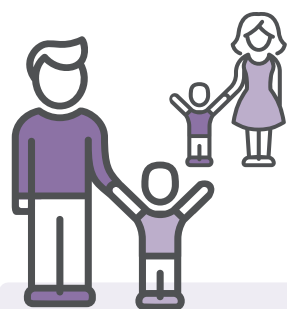
LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE LA RANCE – CÔTE D'Émeraude

Soutenu de longue date par le Département des Côtes d'Armor à travers de nombreuses actions en lien avec la biodiversité et le paysage et sa participation au syndicat mixte de préfiguration, le projet de parc naturel régional de la Vallée de la Rance – Côtes d'Émeraude s'étend sur **66 communes, dont 48 en Côtes d'Armor** et 18 en Ille-et-Vilaine. Fort d'un patrimoine naturel et historique remarquable situé entre terre et mer, il couvre la Vallée de la Rance et la Côte d'Émeraude, offrant une grande richesse de paysages et de milieux.

Par l'approbation de la charte du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côtes d'Émeraude et par son adhésion et sa **participation financière de 100 000 € par an** au syndicat mixte d'aménagement et de gestion, le Département s'engage de manière volontaire dans le projet, dont les axes de développement correspondent aux politiques départementales au titre des Espaces Naturels Sensibles, de la gestion des dépendances routières vertes et bleues, de l'attractivité, du développement et de la préservation des paysages et du patrimoine.

La France compte **51 parcs naturels régionaux, dont 3 en Bretagne** :

- Le PNR d'Armorique dans le Finistère
- Le PNR du Golfe du Morbihan
- Le PNR de la vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, à cheval sur les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine



LA VALORISATION DU MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL

Priorité du mandat, la protection de l'enfance a fait l'objet d'une augmentation considérable des moyens alloués à cette politique publique (+30 % entre 2022 et 2023), avec la **création de 195 places d'accueil et de 35 postes** supplémentaires.

Les Côtes d'Armor comptent **545 assistants familiaux, qui accueillent environ 1030 enfants** au sein de leur foyer. Piliers historiques de la protection de l'enfance, le Département a entrepris un travail pour améliorer les conditions d'exercice de ces professionnels.

Au-delà de l'application de la Loi Taquet qui fixe, entre autres, une rémunération minimum dès l'accueil d'un 1er enfant, le Département a décidé de mettre en place un complément de rémunération pour les familles accueillant 2 enfants, une revalorisation de l'indemnité d'entretien et une valorisation de l'ancienneté au-delà de la 26^e année de carrière. Ces dispositions, qui placent le Département des Côtes d'Armor 1^{er} département breton en matière d'attractivité salariale pour les assistants familiaux accueillant 2 enfants, représentent un budget de **600 000 € par an**.

Par ailleurs, le Département met en place plusieurs actions pour améliorer les conditions de travail et valoriser les assistants familiaux comme professionnels de la protection de l'enfance à part entière : accès à un espace dédié au sein des Maisons du Département avec carte professionnelle et badge d'accès, mise en place de sessions d'analyse de pratique professionnelle, intégration aux commissions interprofessionnelles de territoire, ou encore association à l'élaboration du projet pour l'enfant.

| **Session d'été**
Département des Côtes d'Armor
3 juillet 2023

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 62 64 69 55
07 64 70 03 83